



L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC

Politique d'information

Le 3 novembre 2004

Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement.

Nous devons par conséquent communiquer proactivement et rapidement des renseignements détaillés sur nos activités de placement, principalement au moyen de notre site Web, pour que les Canadiens puissent comprendre comment nous nous employons à aider le Régime de pensions du Canada à tenir sa promesse en matière de pensions.

La communication rapide des nouveautés importantes se fait aussi par l'intermédiaire des services de fils de presse. Citons à titre d'exemples nos résultats financiers trimestriels et annuels, les nouveaux placements, les nouvelles relations de partenariat, les nominations de cadres et les avis d'assemblées publiques.

Nous ne communiquons pas de renseignements sur les placements à l'étude ou qui ne sont pas finalisés, et nous respectons les ententes de confidentialité avec les tiers. Nous nous conformons aux lois fédérales et provinciales et à leurs règlements portant, notamment, sur la protection de la vie privée.